Économie collective

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **23 (1931)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Mouvement ouvrier.

SERVICES PUBLICS. La Fédération du personnel des services publics a organisé une aide de grande envergure en faveur des ouvriers syndiqués chômeurs ayant épuisé leur droit aux secours. Le comité central étendu a décidé, lors d'une session extraordinaire de réunir une somme de fr. 100,000.— au moyen d'une cotisation obligatoire supplémentaire de fr. 6.— par membre. Les sections ont la faculté de prélever cette somme de leur caisse. Cette somme doit être réunie au plus tard le 1er avril 1931. Un magnifique exemple de solidarité ouvrière!

UNION FEDERATIVE. L'Union fédérative a convoqué une assemblée extraordinaire de délégués pour le 12 janvier 1931, afin de se prononcer sur la proposition, faite par des réactionnaires notoires, d'exclure tout le personnel de la Confédération de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Cette réponse a été d'une netteté qui ne laisse rien à désirer. A l'unanimité des 89 délégués, l'assemblée a voté, à l'appel nominal, une résolution qui remet complètement les choses au point. Cette résolution déclare que l'assurance populaire générale est la seule base possible pour réaliser l'assurance et que l'exclusion du personnel fédéral de l'assurance constituerait une dangereuse entorse au principe de l'assurance populaire, attendu que des dizaines de milliers de citoyens occupés dans des entreprises cantonales, communales ou à demi étatisées ont exactement les mêmes conditions d'assurance que le personnel fédéral et devraient par conséquent, être traités de la même manière; que l'exclusion du personnel fédéral comporterait en soi une inégalité flagrante et une injustice incompréhensible; que les pensions de la majeure partie des anciens employés fédéraux et de leurs survivants sont si modestes que la rente principale de l'assurance fédérale qui leur reviendra est à considérer comme un supplément désirable et nécessaire. L'assemblée repousse le principe d'une assurance aux nécessiteux. Il fut décidé en même temps de s'opposer au referendum communiste contre la loi d'impôt sur le tabac et le cas échéant, de soutenir cette loi par tous les moyens moraux et financiers.

Economie collective.

La Prévoyance populaire suisse, Assurance populaire mutuelle, Bâle.

Dans son assemblée du 7 février 1931, le Conseil d'administration de la Prévoyance populaire suisse (assurance populaire mutuelle), à Bâle, a adopté les comptes annuels et le bilan au 31 décembre 1930 de cette institution.

Après le payement d'un intérêt de 5 % au capital de garantie, il reste un excédent disponible de fr. 241,174.99 (année précédente fr. 213,539.17). A l'assemblée générale qui aura lieu le 14 mars 1931 sera proposée la répartition suivante: fr. 50,000.— au fonds de réserve et fr. 191,174.99 au fonds d'excédents des assurés. A la suite de ces allocations, le fonds de réserve atteindra fr. 330,000.— et le fonds d'excédents des assurés fr. 631,054.66.

Les fonds de garantie ordinaires (capital de converture, reports de primes, etc.) s'élèvent à fr. 8,399,534.01, les fonds de garantie extraordinaires (capital de garantie, capital de fondation, fonds de réserve et fonds d'excédents) à fr. 1,311,054.66. Les fonds de garantie se montent ainsi au total à fr. 9,710,588.67 (année précédente fr. 8,569,324.34). Le capital assuré s'est accru au total à fr. 30,326,895.—.

Banque centrale coopérative.

Le troisième exercice de cette entreprise bancaire du mouvement coopératif et syndical s'est terminé par un résultat très satisfaisant. Le bilan qui était de 81,4 millions s'est élevé à 91,8 millions de francs. Les modifications subies par les différents postes du bilan depuis la fondation de la banque sont les suivantes:

Passifs:	Bilan d'ouverture janvier 1928	1928	1929	1930
Parts sociales	3,676,000	6,542,000	6,997,000	7,240,000
Obligations	16,607,000	16,347,600	18,957,200	19,553,600
Dépôts	16,276,871	20,886,266	27,338,713	32,506,301
Compte courant des créanciers	12,415,831	22,340,882	22,604,807	27,186,194
Actifs:				
Caisse, giro, comptes de chèques	826,411	1,230,216	1,145,723	1,421,653
Effets de change	674,720	2,760,884	4,624,983	682,610
Banques	16,395,342	21,009,058	25,491,208	18,567,194
Portefeuilles	19,024,921	14,074,432	15,242,400	26,248,910
Compte courant débiteur	12,022,215	25,627,567	31,528,764	36,897,469
Prêts sur hypothèques	1,000,000	1,853,148	3,324,769	7,985,550
Somme du bilan	49,943,609	66,581,308	81,423,208	91,836,815
Chiffre d'affaire en millions de francs	—	1,141	1,309	1,495

Profits et pertes.

	Bilan d'ouverture janvier 1928	1928	1929	1930
Frais	—	355,186	410,038	394,035
Bénéfice net	—	376,166	492,105	560,416
Bénéfice net des parts sociales	—	7,7	7,2	7,9

Les dépôts et les fonds déposés par les créanciers ont augmenté de 20 % environ. Par suite d'une modification des intérêts les actifs ont subi un changement assez important. L'avoir en banque a diminué, alors que le portefeuille a augmenté de 10 millions en chiffres ronds. Le compte débiteurs et celui des hypothèques ont également augmenté. La banque centrale coopérative continue à disposer d'une bonne liquidité du fait que la plus grande partie des actifs est déposée à courts termes. Malgré le développement qu'a pris la banque, les frais généraux n'ont pas augmenté.

Le conseil d'administration autorise l'assemblée générale qui se réunira au Freidorf à Bâle le 28 février, de porter à 5% l'intérêt sur les parts au capital, comme les deux années précédentes et de verser fr. 200,000.— au fond de réserves (contre fr. 100,000.— et 200,000.— les années passées). Il reste ainsi un solde de fr. 37,481.— qui est reporté sur compte nouveau.

Au Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B. I. T. a tenu du 4 au 7 février à Genève sa 51e session.

Etaient présents pour le groupe ouvrier: Jouhaux (France), Muller (Allemagne), Mertens (Belgique), Poulton (Grande-Bretagne), Johanson (Suède), Schürch (Suisse), Zulawski (Pologne), Baeklund (Suède) et le secrétaire du groupe Schevenels.

Il s'est occupé en premier lieu de la fixation de l'ordre du jour de la session de 1932 de la Conférence internationale du travail. Dans sa réunion d'octobre dernier, à Bruxelles, le Conseil avait déjà inscrit à cet ordre du jour la question de la suppression des bureaux de placement payants. Il a décidé